

## AVIS DE CONCESSION

### SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE

#### I.1) NOM ET ADRESSES

MARTINIQUE TRANSPORT, Rue Gaston Defferre - CS70473,  
97256, FORT DE FRANCE CEDEX, F, Téléphone : (+59)6 5 96 01 02 50,  
Courriel : [commandepublique@martiniquetransport.mq](mailto:commandepublique@martiniquetransport.mq)  
Code NUTS : FRY20

#### Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.martiniquetransport.mq>

Adresse du profil acheteur : <http://www.martiniquetransport.e-marchespublics.com>



#### I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse :

<http://www.martiniquetransport.e-marchespublics.com>

#### Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

#### Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

par voie électronique à l'adresse : <http://www.martiniquetransport.e-marchespublics.com>

#### I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Organisme de droit public

#### I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Autre activité : Services de transports multimodaux

#### I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE

### SECTION II : OBJET

#### II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

**II.1.1) Intitulé :** Convention de concession pour la gestion et l'exploitation du transport urbain et interurbain sur le territoire de la communauté d'agglomération de l'espace sud Martinique

Numéro de référence : 23DSP02

#### II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 60112000

Descripteur supplémentaire :

#### II.1.3) Type de marché

##### Services

**II.1.4) Description succincte :** La délégation projetée a pour objet de confier au Délégitaire, l'exploitation et la gestion du service public de transport urbain et interurbain qui relève de sa compétence. Le Délégitaire assume la responsabilité de cette exploitation pendant la durée de son contrat qu'il exécute à ses risques et périls. Le Délégitaire dispose d'une exclusivité pour les lignes urbaines A titre indicatif, le périmètre prévisionnel comprend - 64 lignes locales - 12 lignes intercommunales - 5 lignes Express - 4 lignes Navettes Le transport à la demande pour certaines locales pourrait être mise en place.

#### II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 168 000 000 euros

#### II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

Mots descripteurs : Transport

#### II.2) DESCRIPTION

##### II.2.1) Intitulé :

Lot n° :

##### II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 60112000

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 60130000

Descripteur supplémentaire :

##### II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY20

Lieu principal d'exécution : Périmètre administratif de la communauté d'agglomération de l'espace Sud

**II.2.4) Description des prestations :** Les prestations attendues du Délégataire sont notamment les suivantes - Faire fonctionner les services en y apportant son savoir-faire, son matériel et celui mis à sa disposition le cas échéant par l'Autorité Délégante, dans le double souci d'efficacité maximum et d'un coût minimum pour l'Autorité Délégante pour une satisfaction maximale de l'utilisateur ; - Gérer l'ensemble des moyens mis à sa disposition en complément de l'investissement réalisé par lui ; - Apporter ses conseils à l'Autorité Délégante. L'Autorité Délégante conservant la maîtrise des décisions. Il assume le risque des charges de l'exploitation et celui des recettes dans le cadre des dispositions de la convention, et rend compte de l'exploitation à l'Autorité Délégante. Le contrat de service public est attribué sur la base de critères énoncés dans les documents de la consultation qui seront communiqués aux soumissionnaires dont la candidature aura été admise.

#### **II.2.5) Critères d'attribution**

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

#### **II.2.6) Valeur estimée**

Valeur hors TVA : 168 000 000 euros

#### **II.2.7) Durée de la concession**

Durée en mois : 72

#### **II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

**II.2.14) Informations complémentaires :** Le contrat de service public est attribué sur la base de critères énoncés dans les documents de la consultation qui seront communiqués aux soumissionnaires dont la candidature aura été admise. Par ailleurs, le calendrier prévisionnel de la procédure figure dans le document descriptif dit règlement de candidature qui peut être obtenu sur le profil acheteur.

Mots descripteurs : Transport

### **SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

#### **III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION**

##### **III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Les candidats ont l'obligation de prendre connaissance et de présenter leurs dossiers de candidature sur la base du règlement de consultation - phase candidature qui peut être obtenu sur le profil acheteur de Martinique Transport à l'adresse suivante <http://www.martiniquetransport.e-marchespublics.com>

##### **III.1.2) Capacité économique et financière**

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : les candidats ont l'obligation de prendre connaissance et de présenter leurs dossiers de candidature sur la base du règlement de consultation - phase candidature qui peut être obtenu sur le profil acheteur de Martinique Transport à l'adresse suivante <http://www.martiniquetransport.e-marchespublics.com>

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

##### **III.1.3) Capacité technique et professionnelle**

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Les candidats ont l'obligation de prendre connaissance et de présenter leurs dossiers de candidature sur la base du règlement de consultation - phase candidature qui peut être obtenu sur le profil acheteur à l'adresse suivante :

<http://www.martiniquetransport.e-marchespublics.com>

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

##### **III.1.5) Informations sur les concessions réservées**

#### **III.2) Conditions liées à la concession**

##### **III.2.1) Information relative à la profession**

La prestation est réservée à une profession déterminée

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : prestation est réservée à la profession de transporteur public routier de voyageurs prévue par le code des transports. Conformément aux termes des articles L. 3113-1 et s et R. 3113-1 et suivants du code des transports, le concessionnaire devra être inscrit au registre des entreprises de transport public routier de personnes. Justification de la capacité professionnelle du dirigeant de l'entreprise, conformément aux articles R. 3113-35 à R. 3113-42 du code des transports

##### **III.2.2) Conditions d'exécution de la concession :**

Nonobstant les obligations de reprise de personnel qui lui incombent en application des lois et règlements en vigueur et les départs éventuels de personnel en place, le Délégataire fait son affaire de disposer, à la date de prise d'effet de la délégation, de tous les moyens humains, en quantité et compétences, nécessaires à la parfaite gestion du service. Il pourra être demandé la constitution d'une société ad hoc sous la forme de société commerciale dédiée exclusivement

à l'exécution du contrat de concession

### **III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession**

### **III.2.4) Marché éligible au MPS**

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

## **SECTION IV : PROCÉDURE**

### **IV.1) DESCRIPTION**

#### **IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

### **IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

#### **IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres**

4 septembre 2023 - 12:00

#### **IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :**

français

## **SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

### **VI.1) RENOUELEMENT**

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

### **VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES**

La facturation en ligne sera acceptée

### **VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Le présent appel à candidatures correspond à la première phase de la consultation de sélection des candidats qui seront admis à présenter une offre dans la deuxième phase. Les candidats ont l'obligation de prendre connaissance et de présenter leurs dossiers de candidature sur la base du document descriptif - phase candidature qui peut être obtenu sur le profil acheteur à l'adresse suivante : <http://www.martiniquetransport.e-marchespublics.com>  
Les critères de sélection des candidatures figurent au règlement de consultation des candidatures. Les critères de sélection des offres seront précisés dans le règlement de consultation remis aux candidats sélectionnés au titre de la candidature

### **VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS**

#### **VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :**

TRIBUNAL ADMINISTRATIF, rue du citronnier, 97271, SCHOELCHER, F, Téléphone : (+59)6 5 96 71 66 67, Courriel : [greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr](mailto:greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr), Adresse internet : <http://www.martinique.tribunal-administratif.fr>

#### **VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :**

Comité Consultatif du Règlement Amiable des litiges, 29 Rue Barbet de Jouy, 75700, PARIS, F

#### **VI.4.3) Introduction de recours :**

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : - Recours en référé précontractuel (article L. 551-1 CJA) pouvant être exercé depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat ; - Référé contractuel (article L. 551-13 CJA) pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du code de justice administrative ; - Recours de pleine juridiction pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique en application de la jurisprudence Tarn et Garonne (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne, n°358994).

#### **VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :**

TRIBUNAL ADMINISTRATIF, rue du citronnier, 97271, SCHOELCHER, F, Téléphone : (+59)6 5 96 71 66 67, Courriel : [greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr](mailto:greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr), Adresse internet : <http://www.martinique.tribunal-administratif.fr>

### **VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS**

7 juillet 2023